

N°2023-01/01B

**Objet : DECISIONS SUR L'EAU.**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé donnant procuration :** Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

**Absent excusé :** Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 11 janvier 2023

Le Président expose à l'assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. CONDOM FAGES [REDACTED] Alénya	Demande de dégrèvement de la facture <b>arrêt de compte 2022</b> suite à une fuite sur joint après compteur changé par nos agents (360 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>arrêt de compte 2022</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne 2021 soit 306 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne 2021 soit 153 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>
M. BARCELONNE Arnaud [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2022</b> suite à une fuite sous dallage (3035 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2022</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne des 3 dernières années soit 192 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 96 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>
M. PAILLER Gérard [REDACTED] Saint-Cyprien (Abonné prélevé global)	Demande de dégrèvement de la facture <b>acompte 2023</b> suite à une fuite due à la défaillance du compteur - porte cassée (451 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>acompte 2023</b> pour la consommation avant le changement de compteur et basée sur la consommation moyenne des 3 dernières années soit 40 m <sup>3</sup> .	<b><u>Avis favorable.</u></b>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. MALHERBE Bruno [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2022</b> suite à une fuite sur canalisation principale (151 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2022</b> basée sur : - le double de la consommation calculée après réparation soit 80 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation calculée après réparation soit 40 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable.</u>
M. VALLS Jean [REDACTED] Alénya	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2022</b> suite à une fuite sur canalisation intérieure (226 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2022</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne des 3 dernières années soit 66 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 33 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable.</u>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

